



Commission Nationale Judo
et Personnes en Situation de Handicap

FICHE CONSEIL AUX ENSEIGNANTS

4

DEFINITIONS / CARACTERISTIQUES

HANDICAP PHYSIQUE /MOTEUR



Un handicap moteur (ou déficience motrice) recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, ...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Les causes peuvent être très variées : maladie acquise ou génétique, malformation congénitale, traumatisme dû à un accident, vieillissement... (cf. OMS)

PRECONISATIONS

- **Vérifier l'accessibilité des lieux**
- **Sensibiliser les judoka du club (et leurs parents)**
- **Ne pas laisser le judoka isolé sur le tatami**
- **Prévoir un parrain à chaque séance**
- **Se renseigner du type de handicap du judoka (Cf. fiches entretiens) et informer des contraintes spécifiques liées à la pratique du judo**

RESSOURCES

ASSOCIATIONS

www.ffjudo.com

INSTITUTIONS

www.handicap.gouv
www.prnsh.fr

BIBLIOGRAPHIE

Documents
archives fédérales

CONTACTS UTILES :

- Formateur régional JPSH
(se renseigner auprès de sa ligue)

- Coordinateur de la
Commission Nationale :

Olivier Busnel
olivier.busnel@ffjudo.com

Sécurité

- Avertir que les prothèses seront retirées lors de la séance.
- Tenir compte de la fatigabilité du pratiquant.
- Veiller à l'intégrité physique du pratiquant (Protéger les membres paralysés).